RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01331
Numéro SIREN : 398 739 565
Nom ou dénomination : FRIEDLANDER

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2017 sous le numéro de dépôt 803

FRIEDLANDER
Société par actions simplifiée au capital de 5 250 000 euros
Siège Social : 550, rue Pierre Berthier - Parc de Pichaury, 13100 Aix-en-Provence
398 739 565 R.C.S Aix-en-Provence

PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le dix-huit novembre,
A dix heures,

L'Associé Unique de la société FRIEDLANDER, société par actions simplifiée au capital de 5.250.000 euros, divisé en 350.000 actions de 15 euros chacune, dont le siège est situé sis 550, rue Pierre Berthier - Parc de Pichaury, 13100 Aix-en-Provence, s'est constitué en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par le Président par lettre simple.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre FARGIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur André EINAUDI, représentant de la société ORTEC EXPANSION, l'associé Unique représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme unique scrutateur.

Monsieur Olivier AVENOL est désigné comme secrétaire.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour ordinaire

- Constatation de la démission d'Alexandre FARGIER de ses fonctions de Président et de membre du Comité de Direction,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un nouveau membre du Comité de Direction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission remise par Monsieur Alexandre FARGIER, par lettre en date du 18 novembre 2016 de ses fonctions de Président et de membre du Comité de Direction avec effet à compter du 4 janvier 2017, ainsi que de la cession en date du 18 novembre 2016 de son action à la société ORTEC EXPANSION.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur André EINAUDI né le 12 février 1955 à CARCES (83), résidant 550, rue Pierre Berthier à Aix-en-Provence (13100) pour une durée illimitée aux fonctions de Président de la Société avec effet à compter du 4 janvier 2017.

Monsieur André EINAUDI accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Bruno PANEL né le 14 avril 1962 à SAINTE ADRESSE, résidant 550, rue Pierre Berthier à Aix-en-Provence (13100) pour une durée illimitée aux fonctions de membre du Comité de Direction avec effet à compter du 4 janvier 2017.

Monsieur Bruno PANEL accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Le Président,
Alexandre FARGIER

Le nouveau Président
André EINAUDI
Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Le Secrétaire
Olivier AVENOL

Le nouveau membre du Comité de Direction
Bruno PANEL
Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Comité de Direction »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du comité de direction

Société FRIEDLANDER
550, rue Pierre Berthier
Parc de Pichaury
13100 AIX-EN-PROVENCE

Aix-en-Provence, le 18 novembre 2016

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre par la présente la démission de mes fonctions de Directeur Général de la société FRIEDLANDER, SAS au capital de 5.250.000 Euros, dont le siège social est situé 550, rue Pierre Berthier – Parc de Pichaury - 13100 Aix-en-Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 398.739.565, avec effet à compter du 4 janvier 2017.

Je vous remercie de bien vouloir solliciter de la prochaine Assemblée Générale le quitus de ma gestion.

Je vous prie de croire en l'expression de mes salutations les meilleures.

André EINAUDI